LES IDÉES ET LES FAITS

COUP D'ŒIL QUOTIDIEN

Ce que disent les journaux

Mort du cardinal Lecot

De M. Denis Guibert, dans le *Gaulois* :

Le cardinal Lecot, qui vient de mourir à Chambéry, en revenant de Rome, était de toutes manières un personnage représentatif. Grand, vigoureux, la physionomie empreinte de calme et de gravité, il incarnait d'abord un type de force et de dignité tout à fait adéquat à son origine rurale.

Picard, élevé à l'épiscopat après une carrière ecclésiastique marquée par l'activité curiale, il représentait cet esprit de suite et de ténacité qui dérive des convictions fermes et fait la force des oppositions. Au moral, imprégné par son éducation cléricale des traditions de l'Eglise de France, il représentait aussi et surtout ce merveilleux instrument de propagande morale qu'est un prêtre français.

Un prêtre français! je me souviens, étant presque enfant, d'avoir entendu Berryer parler du soldat français. Un soldat français, s'écriait-il ! Et l'épopée des dévouements humbles, héroïques et formidables se déroulait sur ses lèvres. On aurait besoin, aujourd'hui que certaines notions s'obscurcissent, de montrer, d'apprendre aux foules, ce qu'est un prêtre français.

Il peut être saint Vincent de Paul, saint François de Sales, Fénelon ou le curé d'Ars. Mais, à coup sûr, l'analogue de ces quatre modes très différents de perfection et de sainteté n'exista et n'a existé ailleurs qu'en France.

Une inaltérable sérénité dans la dignité, dans la force, dans la constance et dans la droiture, un mépris quelque peu hautain des moyens d'arriver, que ne négligent pas à un égal degré les ecclésiastiques d'autres pays, une imperturbable confiance dans la vertu sociale des œuvres actives, tels sont les caractères de notre ancien clergé. Le cardinal Lecot les résumait dans sa personne à un degré éminent.

Cette façon d'envisager les devoirs ecclésiastiques avait du bon. Les exigences de la séparation, les nécessités de la lutte, les perspectives violentes de l'avenir forment une génération de prêtres qui aura d'autres qualités et aussi d'autres façons de vivre.

*

Il est une période de la vie de Mgr Lecot qui offre un intérêt historique et fut même traversée par de grands desseins. Ce fut l'époque où se préparait la séparation. Il profita de ses relations personnelles avec les hommes en crédit pour ouvrir des négociations qui lui firent presque jouer un rôle politique. Le récit complet des pourparlers qu'il conduisit se confond avec l'histoire des prodromes de la crise violente qui, brisant une tradition de quatorze siècles, a consommé le divorce de l'Eglise catholique et de l'Etat français pour le malheur certainement et de l'un et de l'autre. Il serait prématuré de porter un jugement sur ces épisodes de nos agitations contemporaines. On n'en pourrait parler que d'après des documents incomplets : on assure du reste que le cardinal laisse des mémoires. Mais, du moins, n'est-il ni indiscret, ni opportun de rappeler qu'il s'entremit entre le Vatican et l'ambassade de France pour que le voyage de M. Loubet à Rome étant décidé, celui-ci fût faire un pèlerinage au Vatican. Mgr Lecot prétendait qu'on pouvait le faire. De très bonne foi il insista pour que le Saint-Siège se départît de la règle qu'il avait formulée.

*

Ce souci de concilier les illusions de son patriotisme et les exigences de son rôle d'évêque, l'entraîna, lorsque la séparation fut consommée, dans une autre série de négociations d'un ordre plus délicat. Nul n'ignore que le cardinal Lecot estimait qu'il était possible de former des associations aptes à recueillir les biens ecclésiastiques que le refus d'obéissance à la loi Briand allait livrer à l'avidité des persécuteurs. Il fonda pour le prouver une association qui existe encore. Il s'efforça de faire partager sa conviction, qu'il n'était pas d'ailleurs dans l'épiscopat seul à défendre. Il échoua. Mais, d'une part, sa tentative dérivait du double sentiment qui a été comme le ressort de sa vie sacerdotale, amour de son pays et le zèle pour la foi, et, d'autre part, quand les autorités se fussent prononcées, il s'inclina et se soumit avec une loyauté qui donnait une haute idée de sa droiture morale. Il fut vaincu, soit. Mais c'est surtout dans l'histoire de l'Eglise que la soumission disciplinaire des hommes profite aux idées.

Pie X et le cardinal Lecot

Un ecclésiastique bordelais écrivant de Rome à l'*Aquitaine*, le 12 décembre, racontait quelques détails d'une des dernières audiences du cardinal Lecot :

C'est ce matin que Son Eminence a été reçue par le Saint-Père. Tous les lecteurs de l'*Aquitaine* seront heureux, je pense, de connaître les détails de l'audience, et de voir combien affectueux fut l'accueil fait par Pie X à notre vénérable archevêque.

A 9 h. ½, Son Eminence arrivait dans la cour Saint-Damase. Comme au mois de mars dernier, l'*ascensore dei principi* était à sa disposition ; elle n'eut donc que quelques pas à faire à sa descente de voiture. L'ascenseur aboutit dans une petite pièce communiquant directement avec le cabinet de travail du Souverain Pontife ; mais ce cabinet est grand, et c'est au fond de sa tente que se tient le Saint-Père. Aussi une aimable prévoyance avait-elle fait placer à la porte de l'ascenseur le fauteuil roulant dont jadis se servait Pie IX. Un camérier était là à la disposition de Son Eminence. A peine attendons-nous quelques minutes. La porte s'ouvre ; une silhouette blanche apparaît. C'est Pie X qui vient lui-même chercher Son Eminence. Le cardinal secrétaire d'Etat a attendu quelques instants, car l'entrevue quotidienne avec le Saint-Père achevée, pour saluer notre cardinal. Nous entrons, nous aussi. Le cardinal est assis tout près du Saint-Père. Il demande à Sa Sainteté la permission de lui montrer un souvenir jubilaire qu'il tient à lui offrir de son nom et au nom du diocèse de Bordeaux.

M. Hertzog, procureur général de Saint-Sulpice, qui a accompagné Son Eminence, explique au Saint-Père le symbolisme et la composition d'un magnifique reliquaire, œuvre très artistique, dessinée par un des plus jeunes membres du clergé bordelais. Le reliquaire, haut d'environ 50 centimètres, est en argent massif. Il affecte la forme d'une monstrance.

Sur la croix est attaché un Christ ciselé dans un seul bloc d'ivoire ; deux ceps de vigne — garnis de-ci de-là de grappes blanches en cristal de roche, dont l'intérieur forme reliquaire — encerclent la croix. C'est dans la mort du Christ que l'Eglise a puisé la vie, et les saints ne sont-ils pas les plus belles manifestations de cette vie ?

La croix est supportée par une base d'argent aux armes de Pie X, qui, par quatre griffes, s'étale sur une demi-sphère où l'Europe est dessinée.

Le tout est posé sur un plateau d'argent sur lequel se détachent les armes du cardinal Lecot. L'artiste a su ménager sur les côtés du plateau la place de plusieurs logettes de cristal. Pie X y placera les reliques des saints et des bienheureux qu'il mettra sur les autels.

Le Saint-Père admire ; à plusieurs reprises il montre sa satisfaction. Il remarque sur la demi-sphère trois petites pierres : « Que signifient-elles ? demanda-t-il. — L'une montre la place de Rome, les deux autres indiquent Bordeaux et Lourdes. »

« Ah ! Lourdes, Lourdes ! » Le cardinal rappelle au Saint-Père sa mission du mois de février. Le Pape se souvient et il remercie. Il remercie encore et promet que ce reliquaire restera là, sur sa table, tout près de lui : « Je vais le placer subito », dit-il.

Nous nous mettons à genoux. « Vous permettez, Très Saint Père, demande le cardinal, que ces prêtres reviennent tout à l'heure recevoir votre bénédiction. — Mais certainement, certainement. »

Nous nous éloignâmes, pas assez vite cependant pour ne pas voir le Saint-Père prendre les mains du cardinal, les serrer avec effusion, et ne pas l'entendre lui dire avec affection : *Ah ! caro Eminensa, caro Eminensa.*

Nous étions à peu près depuis une demi-heure dans la pièce voisine ; nous nous attendions à voir d'un instant à l'autre arriver le camérier de service qui devait nous introduire à nouveau auprès du Saint-Père.

Quelle ne fut pas notre surprise quand nous vîmes Pie X sur le seuil de la porte nous faisant signe d'avancer. Sa Sainteté nous fait entrer, nous accompagne devant son bureau et tandis que nous nous agenouillons, Elle nous disait : « Je vous bénis, je bénis vos parents, vos amis, tous ceux que vous portez *in mente et in corde.* »

Le Pape nous fait lever, se met à son bureau pour signer une supplique que lui présente Son Eminence. Puis le Saint-Père nous dit sa joie de voir Monseigneur le cardinal « qui reviendra me voir encore avant son départ », ajoute-t-il.

Sa Sainteté voulut aider notre cardinal à se rasseoir dans le fauteuil roulant. Elle tint (malgré les ménagements qui lui sont imposés depuis sa dernière indisposition) à le raccompagner non seulement au bout de l'appartement, mais jusqu'à l'ascenseur. Un petit détail qui montre bien l'affectueuse simplicité que le Saint-Père témoignait : ayant aperçu le chapeau du cardinal sur la table, il allait le lui faire passer, si M. l'abbé Demeuran, ayant vu le geste, ne s'était empressé de le prévenir.

Au mois de mars dernier, déjà le Saint-Père s'était montré particulièrement affable pour le cardinal Lecot. N'a-t-il pas voulu, cette fois encore, montrer l'affection qu'il éprouve pour notre bien-aimé cardinal ?

Très ému, Son Eminence remercie le Pape de tant de bonté, pendant que nous recevions une dernière bénédiction.

Et moi qui déjà avais eu le bonheur d'assister à l'audience du mois de mars, je ne saurais dire quelle est celle des deux qui m'a le plus touché et le plus agréablement impressionné. Ce que je puis affirmer, c'est que le souvenir de l'une et de l'autre me restera bien cher et bien doux.

J. B.

Lettre d'Angleterre

(De notre correspondant particulier)

Londres, 16 décembre.

Les funérailles d'un bill

Comme M. Malbrouk, le quatrième bill sur l'enseignement primaire est mort et enterré. Je n'ajouterai pas que je l'ai vu porter en terre par quatre-z-officiers, un seul a suffi à la peine ; M. Asquith s'est chargé de la besogne. En l'écoutant, il me semblait entendre Marc Antoine dans la tragédie de Shakespeare, *La Mort de César*, disant mélancoliquement : « Je viens enterrer César, non faire son éloge. » Et maintenant que la lutte est terminée, que la cause du droit et de la justice a triomphé, — du moins pour quelque temps à venir — les catholiques peuvent être fiers de la part qu'ils y ont prise. Comme ils ont sonné la charge, ils sonnent la victoire. Ce sont eux qui ont donné le signal de la résistance et qui en ont été l'âme. C'est leur exemple qui a rendu quelque énergie aux anglicans, qui leur a donné le courage de protester dans leur *Church House* contre le compromis que leurs chefs voulaient leur imposer.

En présence de cette attitude,, l'archevêque de Canterbury formula des revendications en faveur des écoles libres devant lesquelles le ministère crut devoir capituler. (Puisque le nom de l'archevêque de Canterbury s'est trouvé sous ma plume, qu'il me soit permis de m'unir à Mgr Bourne pour remercier le primat de l'établissement anglican d'avoir déclaré dans ses négociations avec le ministère qu'il ne participerait jamais à un arrangement dans lequel les justes droits des catholiques romains seraient sacrifiés. C'est là un sentiment noble et généreux.)

Nonobstant le retrait du projet de loi, les catholiques de Liverpool ont fait une imposante manifestation contre le bill, à laquelle ont pris part 15 000 enfants des écoles. Ceux-ci portaient de nombreuses oriflammes avec des devises variées, parmi lesquelles on distinguait celle-ci : « Point de faveurs, justice ! » C'est cette demande que l'archevêque de Westminster a formulée dans le vibrant discours qu'il a prononcé à Bristol à l'occasion du 50e anniversaire de l'ouverture de la pro-cathédrale de Clifton. Il a déclaré que « l'égalité » en matière d'éducation devait être à l'avenir le mot d'ordre des catholiques.

Toute réconfortante et glorieuse qu'elle soit, l'attitude des catholiques anglais combattant *unguibus et rostris* pour la défense de leurs écoles n'était pas sans inspirer quelques réflexions bien tristes. On ne pouvait s'empêcher de penser que si les catholiques d'un autre pays avaient été aussi unis et aussi énergiques, les francs-maçons n'auraient pas pu fermer des milliers et des milliers d'écoles libres.

Le projet de loi sur les incapacités qui frappent encore les catholiques anglais

Si nous nous réjouissons du retrait du bill de M. Runciman sur l'instruction publique, il nous est permis d'entrevoir sans déplaisir l'adoption du projet de loi de M. William Redmond pour faire disparaître les incapacités dont les catholiques sont encore frappés en Angleterre. Le texte vient d'en être publié, et il est beaucoup plus concis et plus clair que ne le sont en général les morceaux de littérature parlementaire. Le bill a simplement pour objet de supprimer les restrictions apportées à certains droits des catholiques dans la loi même qui leur accorde leur émancipation politique et civile.

Il propose : 1° qu'à l'avenir les Jésuites et autres religieux puissent résider dans le Royaume-Uni. A présent, l'article de la loi de 1829 qui les bannit et édicte contre eux des peines plus ou moins graves est resté à l'état de lettre morte ; — comme le savent les membres de l'Alliance protestante, qui ont essayé d'intenter des poursuites aux Jésuites et aux Assomptionistes, et se sont couverts de ridicule. N'importe, l'épée de Damoclès reste suspendue sur la tête des Congrégations. Sans doute le cheveu qui la retient est solide, mais M. Redmond recommande d'enlever l'épée, c'est encore plus sûr. 2° Le bill propose d'autoriser les Ordres religieux à acquérir et à posséder des biens mobiliers et immobiliers. Dans l'état actuel des choses, on est obligé de tourner la loi à l'aide de fidéi-commis. 3° Les charges de lord-chancelier d'Angleterre et de lord-lieutenant d'Irlande, — les seules dont les catholiques soient encore écartées, — leur seront désormais accessibles. 4° Les termes de la Déclaration royale, ou profession de foi protestante que le nouveau souverain est obligé de faire à son avènement seront modifiés.

On se rappelle que lord Braye, membre catholique de la Chambre Haute, posa une question au gouvernement, à qui il demanda s'il avait l'intention de proposer une modification des termes de la déclaration royale, attendu que l'initiative en pareille matière ne saurait être prise par un membre privé. Le comte de Crewe, leader du parti ministériel, répondit affirmativement.

Le fait est que les termes dans lesquels le nouveau souverain affirme sa foi protestante sont gratuitement blessants pour les catholiques. Il doit proclamer que « le culte de la Vierge Marie et des autres saints, ainsi que le sacrifice de la messe, tels qu'ils sont en usage dans l'église de Rome, sont des actes de superstition et d'idolâtrie. » Cette formule répugne même à ceux qui sont obligés de la prononcer. Edouard VII ne dissimula point le dégoût qu'elle lui inspirait, et résolut de la répéter de la façon la plus indistincte possible. S'il m'est permis d'accoler un tel verbe à un tel sujet, Sa Majesté bafouilla. Personne, même parmi les auditeurs les plus rapprochés, n'entendit un traître mot de la fameuse Déclaration. Le moment est venu d'en modifier les termes. On pourrait, sans blesser les catholiques, satisfaire les protestants, — du moins ceux d'entre eux qui sont raisonnables, car pour des énergumènes comme les membres de l'Alliance protestante, la seule satisfaction qu'ils souhaitent, c'est précisément de heurter le sentiment catholique. Ces sectaires viennent de lancer contre le bill de M. Redmond une protestation plus ridicule, plus grotesque, s'il est possible, que leurs élucubrations ordinaires.

Lords et communes

M. Asquith, le premier ministre, est « moult courrouchié » contre la Chambre des lords, qui a bousculé son bill sur les débits de boisson, et qui aurait vraisemblablement rejeté son projet de loi sur les écoles s'il était venu devant elle. Sous l'influence de la chaleur communicative du banquet qui lui a été offert la semaine dernière par ses admirateurs au National Liberal Club, il a repris le cri de guerre de sir Henry Campbell-Bannerman, et déclaré qu'il fallait mettre fin au droit de veto de la Chambre Haute, qui s'opposait toujours à la volonté du peuple. A ceux qui font observer qu'il y aurait un moyen bien simple de connaître la volonté du pays, ce serait de le consulter et de faire des élections générales, M. Asquith répond fièrement qu'il ne veut pas donner à la Chambre Haute le privilège qu'elle n'a jamais eu de provoquer une dissolution du Parlement quand il lui plaît. Au banquet de vendredi, il évoqua un spectre, une sorte de croquemitaine pour effrayer les lords sous la forme du prochain budget, lequel frapperait de droits élevés la propriété foncière et les patentes des débitants de boisson. Le ministère punirait ainsi les pairs et leurs protégés, les brasseurs et les cabaretiers. On sait, en effet, que la Chambre des lords ne peut toucher aux lois de finance. Elle a le droit d'accepter ou de rejeter le budget en bloc, mais il lui est interdit d'intervenir dans les détails. Or, on croit que la Royle serait blâmée reculerait devant une mesure aussi grave que le rejet d'un budget en bloc. Qui sait, pourtant ?

Le referendum

Des élections générales ne prouvent rien, car elles ne se font pas sur une question particulière, mais sur un programme. Cette considération donne une importance spéciale à la proposition que vient de faire lord Saint-Levan, laquelle trouve beaucoup d'approbateurs dans le public et dans la presse, d'introduire le referendum dans les mœurs politiques de l'Angleterre, c'est-à-dire de soumettre à l'avis du peuple toute question de quelque importance. Si la population de ce pays était appelée à se prononcer, par exemple, sur les écoles confessionnelles, il n'est pas douteux qu'elle en demanderait le maintien à une immense majorité.

Un joli mot

Mme Garrett-Anderson, docteur en médecine de la Faculté de Paris, nouvellement élue maire d'Aldeburgh, et la première femme élevée aux plus hautes fonctions municipales d'une ville anglaise, recevant ces jours derniers les membres de son Conseil municipal, les a assurés de son dévouement, et a promis d'être pour ses administrés non seulement un *maire*, mais une *mère*.

F. DE BERNHARDT.

A propos du défunt " Education Bill "

Assistant aux fêtes jubilaires de la cathédrale de Clifton, Mgr Bourne, archevêque de Westminster, a prononcé un discours sur l' « Education Bill », dont nous avons beaucoup parlé. Le prélat a déclaré qu'aucune négociation n'avait eu lieu à ce sujet entre le gouvernement et l'Eglise catholique. Cette déclaration de Mgr Bourne a produit une profonde impression, car, le 22 novembre passé, le ministre Asquith répondant à M. Redmond à la Chambre des Communes, affirmait que le ministre de l'Instruction publique avait communiqué à ce sujet avec les chefs de l'Eglise catholique.

(*Correspondance romaine*, 15 décembre.)

La renaissance catholique en Danemark

(De notre correspondant particulier)

Mission des Pères Rédemptoristes à Odensée (Ile de Fionie). — Un événement catholique et national. — Progrès et espérances de la mission. — Bénédiction de la nouvelle église des Saints-Alban et Canut

Nous avons déjà entretenu les lecteurs de la *Croix* des progrès à la fois si remarquables et si consolants du catholicisme dans l'antique royaume de saint Canut. Le dimanche 25 octobre, eut lieu, à Odensée, chef-lieu de l'île de Fionie, un événement très important, tant au point de vue catholique qu'au point de vue national, et qui aura un retentissement énorme dans tout le pays. Ce jour, en effet, notre vénéré et zélé vicaire apostolique, S. G. Mgr von Euch, a béni, à Odensée, une église nationale érigée en l'honneur des saints Alban et Canut, patrons de la ville et du royaume.

Odensée est la ville sainte du Danemark ; c'est ici que notre saint roi Canut reçut les palmes du martyre. Durant tout le moyen âge, son tombeau fut un lieu de pèlerinage très fréquenté. La Réforme, hélas ! fit tomber le pèlerinage, mais respecta heureusement les insignes reliques qui sont encore conservées dans la crypte de l'ancienne cathédrale Saint-Canut, aujourd'hui protestante. La nouvelle église Saint-Alban sera donc le sanctuaire national, le « Montmartre » du Danemark. Les Pères Rédemptoristes, auxquels la paroisse, où la mission, est confiée depuis une dizaine d'années, s'efforceront d'y faire revivre et refleurir le culte de saint Canut. On tâchera d'obtenir du gouvernement danois au moins une partie des reliques.

La cérémonie de la bénédiction de l'église fut très imposante et émouvante. La population de la ville, cependant en immense majorité protestante, a suivi avec intérêt et sympathie les progrès de notre œuvre. Aussi est-elle accourue en foule pour assister à la bénédiction. Les protestants partagèrent la joie de nos catholiques.

Ce fut devant un auditoire immense et recueilli, remplissant l'église jusqu'à la dernière place et au delà, que Mgr von Euch célébra les saints mystères et prononça son sermon, très substantiel et très éloquent. Il expliqua ce que c'est qu'une église catholique, la Sainte-Eucharistie et la sainte messe. Les chants liturgiques furent très bien exécutés par la Société chorale de la paroisse.

Le soir, au sermon et au salut solennel, l'église était littéralement prise d'assaut plus d'une demi-heure d'avance. Au premier rang, on voyait plusieurs fonctionnaires royaux et municipaux, des membres du Conseil municipal d'Odensée, et de la noblesse catholique du Danemark, ainsi que beaucoup de notabilités de la ville. Tous les journaux ont donné des comptes rendus très élogieux.

On proclame notre église une des plus belles du Danemark ; on loue son style essentiellement national — gothique scandinave. Elle est construite en grosses briques rouges, appelées ici « pierres des moines » (Munkestein), parce que tous nos anciens monastères danois du moyen âge étaient bâtis avec ces pierres. L'église a trois nefs, et est flanquée d'un grand clocher à flèche, dont les trois belles cloches dominent toute la ville et les environs. De beaux vitraux ornent les fenêtres. Le maître autel est en bois sculpté. Au milieu, un grand relief représente l'Assomption de la Très Sainte Vierge ; à droite, la statue de saint Canut, et à gauche celle de saint Alban. Plus haut se voient les statues des saints apôtres Pierre et Paul, et au sommet l'Archange saint Michel.

Un grand crucifix, également en bois sculpté, domine l'entrée du chœur ; la grosse poutre, en chêne massif, qui le supporte, porte en caractères dorés l'inscription : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.* Une chapelle latérale est spécialement dédiée à saint Canut, un autre autel à saint Gérard.

Disons enfin que l'église est admirablement bien située, au centre de la ville, sur la grande place même de Saint-Alban, et en face de l'ancienne cathédrale, dont les cloches sont maintenant complètement dominées par les nôtres. Le catholicisme ne peut plus être ignoré à Odensée, il y est maintenant dignement rétabli.

Il ne nous manque plus que les grandes orgues. Un harmonium les remplace provisoirement sur la belle tribune qui leur est destinée. Peut-être les catholiques de France, qui ont déjà si largement et si généreusement contribué à notre œuvre, voudront-ils nous aider encore à la compléter et aussi à nous acquitter des fortes dettes que nous avons nécessairement dû contracter. Ce n'est pas du luxe que nous faisons. Ce qui serait peut-être du luxe ailleurs n'est ici que simple et indispensable moyen d'apostolat.

La renaissance actuelle du catholicisme en Danemark doit être attribuée spécialement à deux causes : la charité catholique et le culte catholique. Le peuple danois, très esthète, mais aussi blasé et très critique, aime les splendeurs du culte catholique. Les jours de fête, les églises catholiques sont remplies de protestants. Aussi, si nous voulons attirer et gagner ce peuple, devons-nous avoir de belles églises et de beaux offices

La mission d'Odensée a fait, depuis quelques années, de grands et consolants progrès. Elle comprend tout le nord de l'île de Fionie ; le sud dépend de la paroisse de Svendborg. Après les trois paroisses de Copenhague, la paroisse d'Odensée est maintenant la plus importante du vicariat. Elle compte déjà plus de 500 catholiques ; une chapelle de secours est ouverte à Nyborg, petit port sur le Grand Belt ; une autre est en préparation à Assens, sur le Petit Belt. Les œuvres charitables sont nombreuses : écoles, jardin d'enfants, crèche, hôpital, sanatorium ; elles sont dirigées par deux Congrégations de religieuses, les Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry et les Sœurs de Sainte-Hedvige de Breslau (Silésie).

Chaque année, nous comptons de 20 à 30 conversions de protestants, ce qui est relativement énorme. Notre nouvelle église contribuera beaucoup à en augmenter encore le nombre. Depuis la bénédiction, il y a, chaque dimanche, beaucoup de protestants aux offices. Déjà le premier chirurgien dentiste de la ville vient recevoir l'instruction religieuse et se préparer à son abjuration. C'est la première brèche que nous faisons dans la haute bourgeoisie othinienne très conservatrice, très piétiste et jusqu'ici impénétrable à l'influence et à l'action catholiques. D'autres conversions suivront avec la grâce de Dieu. Nous recommandons aux bonnes prières de nos pieux lecteurs notre petite mission, si pleine d'espérances et d'avenir. De notre côté, nous n'oublierons pas nos amis et bienfaiteurs de France. Puissent les liens de sympathie qui, depuis des siècles, unissent les pays de saint Louis et de saint Canut se resserrer toujours davantage pour la plus grande gloire de Dieu et l'expansion de son règne !

P. S. G.

Les élections prud'homales

L'Employé, l'excellent organe du Syndicat des employés du commerce et de l'industrie, publie l'article que voici :

Pour la première fois, la corporation des employés vient d'être appelée à désigner ses représentants au Conseil des prud'hommes. On pouvait croire que cette réforme, sollicitée depuis longtemps, allait provoquer un vif empressement de la part des nouveaux électeurs : il n'en a pas été ainsi, et nous avons eu le regret de constater, aux deux tours de scrutin, un grand nombre d'abstentions.

Des raisons diverses, sur lesquelles nous insisterons plus tard, ont décidé notre Syndicat à n'intervenir que dans la première et la quatrième catégories. Encore nous sommes-nous bornés, pour celle-ci, à appuyer les candidatures de MM. Cillié et Bonhomme, présentées par la Fédération nationale des Sociétés de voyageurs et représentants de commerce, et qui triomphèrent au scrutin de ballottage.

Notre effort a donc porté principalement sur la première catégorie, où nous présentions MM. Vanhooren et Claux. Notre cher trésorier a trop de sympathies parmi nos camarades pour qu'il soit besoin de souligner son mérite ; M. Claux, professionnel expérimenté, est fondateur et ancien président de l'Union des comptables, qui nous donnait une aide confraternelle.

Comme on le verra par les chiffres ci-après, très éloquents en eux-mêmes, les candidats de la C. G. T. arrivèrent en tête au premier tour, plusieurs listes modérées se partageant la majorité des suffrages.

Entre les deux scrutins, nous assistâmes, en simples spectateurs, à des trafics auxquels s'entend mal notre « naïveté » d'honnêtes gens, s'il faut en croire les propres paroles d'un candidat émancipé de tout scrupule. C'est ainsi que la Fédération nationale des employés, dite Fédération Marcouire, se désista en faveur de cette Fédération nationale des Syndicats qui, au Congrès national de Rouen, lui avait fait administrer un vote de blâme conçu en termes fort énergiques ! Il nous faut indiquer aussi l'attitude du Syndicat jaune qui, en maintenant sa liste au second tour, assura le succès des révolutionnaires.

Enfin, nous devons signaler quelques défections qui nous ont peinés sans trop nous surprendre, et dont nous saurons nous souvenir. Nous avons éprouvé un regret plus vif, nous en convenons, à voir beaucoup de nos camarades anéantir, par leur coupable abstention, les chances de succès que nous offrait le second tour.

Si l'on ajoute à ces causes le mauvais vouloir de l'administration, notamment au point de vue de l'inscription des électeurs, on comprendra qu'une telle défaite nous paraisse plus honorable que certaines victoires de nos adversaires.

nous avons hardiment [illegible] drapeau, et nous avons combattu en toute indépendance, sans nous compromettre avec qui que ce soit malgré les avances faites par les candidats de toute couleur ; la dignité de cette attitude justifiait tous les sacrifices et récompense tous les dévouements.

Les sympathies que nous avons acquises durant cette lutte, les leçons que cette expérience nous aura données permettent d'envisager avec confiance, pour l'avenir, l'issue de pareilles tentatives.

Le Conseil syndical.

RÉSULTATS POUR LA 1re CATÉGORIE

Employés de banque, Comptables, etc

29 novembre		6 décembre	
Electeurs inscr..	4 327	Electeurs inscr. .	4 327
Suffrages expr.	1 867	Suffrages expr. .	1 489
MM.		MM.	
Billon (C. G. T.)	684	Billon.	494 Elu
Barbé (id.). . . .	666	Barbé.	475 Elu
Faure (*Neutre*) .	566	Faure.	446
Chesneau (id.). .	372	Chesneau. . .	393
Vanhooren.	371	Vanhooren. . .	404
Claux.	344	Claux.	392
Combes (*Jaune*)	206	Combes. . . .	179
Quatresous (id.).	202	Quatresous . .	174
Divers.	316	Divers.	19

Pour la liberté de conscience

On lit dans l'*Avenir de Reims*, 18 décembre 1908 :

A L'ECOLE D'HERMONVILLE

Arrondissement de Reims (Canton d'Fismes) 1.095 hab.

Il y a quelques semaines, j'écrivais ici qu'après tant de conférences, de congrès, de vœux adoptés et de résolutions prises, nous devons savoir ce que nous avons à faire et nous décider à l'accomplir. Ces réflexions autorisaient naturellement nos lecteurs à supposer que l'*Avenir* était résolu, pour son compte, à agir dans la mesure de ses forces, à mettre la main à la tâche en la prenant par le côté où elle se présenterait. Nous n'avons pas eu — je le dis avec tristesse — à chercher bien longtemps. Ou plutôt, nous n'avons pas cherché du tout. C'est la tâche qui est venue au-devant de nous, sollicitant notre effort, faisant appel à notre conscience et, au nom des intérêts religieux, sociaux et patriotiques que nous défendons ici, nous sommant d'agir sans retard.

Sans hésiter un instant, l'*Avenir* a résolu d'accomplir la tâche que lui imposait sa conscience et de pousser l'effort aussi loin que ses moyens le lui permettront.

Le 21 novembre dernier, j'adressais donc, sous pli recommandé, la lettre suivante à M. l'Instituteur d'Hermonville :

Monsieur l'Instituteur,

Je suis informé que les élèves de votre école ont entre les mains l'Histoire de France de M. Aulard, que la Congrégation de l'Index a condamnée par décret du 9 décembre 1897. Ce fait constitue une violation de la neutralité scolaire ; j'ai cru devoir vous la signaler.

Vos convictions et vos sentiments personnels ne regardent que vous, et je n'ai pas à en connaître. Ce n'est d'ailleurs pas à l'homme privé que je m'adresse ici, mais à l'instituteur dans l'exercice de sa fonction, et ce point de vue suffira, je l'espère, à motiver à vos yeux la démarche que je fais auprès de vous.

Je suis donc au regret, Monsieur l'Instituteur, d'avoir à vous prévenir que, sauf avis de votre part m'annonçant que le livre de M. Aulard est retiré des mains de vos élèves ou va l'être, L'AVENIR est décidé à dénoncer la violation de la neutralité scolaire dont vous vous rendez coupable, et combattra avec toute la vigueur nécessaire cette atteinte aux droits de la conscience des catholiques d'Hermonville et de leurs enfants.

Recevez, Monsieur l'Instituteur, mes salutations distinguées.

J. BELLER.

Ne voulant pas grever, même de deux sous, le budget de M. l'Instituteur d'Hermonville, je joignis à ma lettre le timbre pour la réponse et je laissai au destinataire le temps de la réflexion. Il réfléchit sans doute encore, puisqu'il ne m'a pas répondu depuis un mois bientôt que je lui ai écrit...

J'ai attendu d'ailleurs sans impatience, voulant prouver à M. l'Instituteur d'Hermonville, par mon calme non moins que par les termes courtois dans lesquels je lui ai écrit, mon désir de ne point créer d'incident, et lui laissant entendre qu'après s'être mis dans son tort envers les familles catholiques de sa commune, le mieux pour lui serait que ce mauvais cas se liquidât sans tapage. Je lui ai donc laissé tout le temps nécessaire pour prendre son parti. Aujourd'hui, par son silence, il m'autorise à penser que, toutes réflexions faites, il n'a pas pris ma démarche au sérieux.

Il a eu tort, et je le lui prouve en dénonçant publiquement, ainsi que je l'en ai prévenu, la faute dont il se rend coupable dans son école, et dont il ne semble même pas apercevoir les conséquences.

Ces conséquences sont d'une gravité dont le public et surtout les catholiques d'Hermonville, qui ont leurs enfants à l'école de M. Soccart, ont besoin d'être avertis. Ce n'est évidemment pas pour le plaisir de mettre du noir sur du blanc que j'ai informé M. Soccart que le manuel d'histoire adopté par lui pour ses élèves avait été condamné par un décret de la Congrégation de l'Index. Demain, en effet, quand ils auront été publiquement avertis de la condamnation par le Saint-Siège du livre de M. Aulard en usage à l'école d'Hermonville, les enfants qui fréquentent cette école et leurs parents vont se trouver, par le fait de l'instituteur, mis en demeure de résister à la prétention de M. Soccart de leur faire transgresser une défense de l'Eglise, ou de charger leur conscience d'une faute grave.

Peu importe ici ce que l'instituteur d'Hermonville pense du livre de M. Aulard. Ce qui importe aux enfants catholiques de son école et à leurs familles, c'est ce que l'Eglise en pense. Or elle n'en pense rien de bon, elle estime même le livre de M. Aulard dangereux pour les enfants puisqu'elle l'a formellement condamné. Et c'est tout ce que je veux retenir. Car le fait de mettre entre les mains d'enfants baptisés un livre que l'autorité religieuse de leur confession réprouve expressément, que leur conscience leur interdit de lire et d'étudier est une violation certaine, indiscutable, de la neutralité scolaire en opposition évidente avec notre législation républicaine, en même temps qu'une atteinte aux droits de la conscience d'écoliers sans défense qui en sont les victimes, et de leurs familles.

Je m'en tiens là « pour aujourd'hui »...

Je ne suis d'ailleurs qu'un modeste clairon. Je sonne à mes risques et périls, et j'ignore absolument quel écho pourra avoir, dans la population catholique d'Hermonville, la sonnerie que je fais entendre. L'important, c'est d'abord de signaler le danger et de crier haut et clair — car l'heure nous y oblige et le péril est grave — les désastres qui se préparent et l'orage qui s'amoncelle sur le pays.

FLAVIO.

RADIUS AFRICANUS

[illegible] à la santé [illegible] de la jeunesse, prolonge la vie à l'extrême on guérissant infailliblement tous les maux internes. Souverain immédiat. —— Effet surprenant. Absolument inoffensif. —— Toutes pharm. et par M. F. de Frémicourt, Paris. Le Flacon franco : 3.40